

**PROCES VERBAL**  
**Installation du Conseil de Communauté**  
**Election du Président et des vice-présidents**

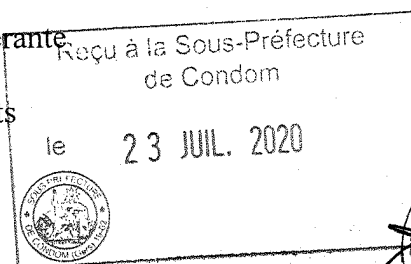
L'an deux mille vingt et le mercredi quinze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis à la salle d'animation à NOGARO, sur la convocation qui leur a été adressée par Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Présidente en place.

La Présidence de la séance sera assurée par le doyen d'âge jusqu'à l'élection du nouveau Président.

**Ordre du jour :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :*

- Installation de la nouvelle assemblée délibérante
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents
- Questions diverses



Nogaro le 07 juillet 2020

**Etaient présents :**

Arblade-le-Haut : VERRIER Jean-Marie  
Bétous : MENGELLE Jean-Marie  
Bourrouillan : GOUANELLE Vincent  
Caupenne d'Armagnac : GUICHEBAROU Patrick et HUESO Josiane  
Cravencères : LARRANDABURU Jean-Pierre  
Espas : CAZERES Pierre  
Le Houga : FEUILLET-GALABERT Patricia, MANCIET Aline, DESJARDINS Lionel, MESTRES Michèle et MATHIEU Jean-Marie  
Lanne Soubiran : PONS Michel  
Laujuzan : LASSALLE Patrick  
Loubédat : SEMPE Bernard  
Luppé-Violles : LACOSTE David  
Magnan : DUCLAVE Jean  
Manciet : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, et GARBAY Stéphane  
Monguilhem : DUCERE Jean  
Monlezun d'Armagnac : SAUQUES Philippe  
Mormès : SPOERRY Quitterie  
Nogaro : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, MARQUE Magali, BELTRI Joseph, LARRIEU Edith, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, MARTINOT Maryse et HAMEL Bernard

Perchède : CUVELLIER Christian  
Sainte-Christie d'Armagnac : VIVIER Christophe (suppléant de SAINT-MARTIN Thierry)  
Saint-Griède : SAINT-PE Anne-Marie  
Saint-Martin d'Armagnac : ARTIGOLE Éric  
Salles d'Armagnac : HEBERT Benoît  
Sion : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth  
Sorbets : LAMOTHE Laurent  
Toujouse : TARTAS Jacques  
Urgosse : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés** : SAINT-MARTIN Thierry (remplacé par VIVIER Christophe)

**Date de convocation** : 07 juillet 2020

**Doyen d'âge du Conseil Communautaire** : VERRIER Jean-Marie, délégué de la commune d'Arblade-le-Haut

**Secrétaire de séance** : LACOSTE David, délégué de la commune de Luppé-Violles

<b>INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
--

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée, qui, après l'appel nominal a déclaré installer :

Arblade-le-Haut : VERRIER Jean-Marie  
Bétous : MENGELLE Jean-Marie  
Bourrouillan : GOUANELLE Vincent  
Caupenne d'Armagnac : GUICHEBAROU Patrick et HUESO Josiane  
Cravencères : LARRANDABURU Jean-Pierre  
Espas : CAZERES Pierre  
Le Houga : FEUILLET-GALABERT Patricia, MANCIET Aline, DESJARDINS Lionel, MESTRES Michèle et MATHIEU Jean-Marie  
Lanne Soubiran : PONS Michel  
Laujuzan : LASSALLE Patrick  
Loubédat : SEMPE Bernard  
Luppé-Violles : LACOSTE David  
Magnan : DUCLAVE Jean  
Manciet : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, et GARBAY Stéphane  
Monguilhem : DUCERE Jean  
Monlezun d'Armagnac : SAUQUES Philippe  
Mormès : SPOERRY Quitterie  
Nogaro : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, MARQUE Magali, BELTRI Joseph, LARRIEU Edith, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, MARTINOT Maryse et HAMEL Bernard  
Perchède : CUVELLIER Christian  
Sainte-Christie d'Armagnac : SAINT-MARTIN Thierry  
Saint-Griède : SAINT-PE Anne-Marie  
Saint-Martin d'Armagnac : ARTIGOLE Éric  
Salles d'Armagnac : HEBERT Benoît  
Sion : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth  
Sorbets : LAMOTHE Laurent  
Toujouse : TARTAS Jacques

Urgosse : BARRAIL Bernard.  
dans leur fonction de conseillers de la Communauté de Communes.

## **ELECTION DU PRESIDENT** *Premier tour de scrutin*

Le doyen d'âge, Président, conformément à la Loi, a invité le Conseil de Communauté à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

- GOUANELLE Vincent
- DUPUY-MITTERRAND Elisabeth

Chaque délégué, à l'appel de sa commune et de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : néant

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- GOUANELLE Vincent : vingt-cinq voix (25)
- DUPUY-MITTERRAND Elisabeth : seize voix (16)

Monsieur GOUANELLE Vincent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### *Détermination du nombre de vice-présidents*

Le Président rappelle aux membres du Conseil que le Bureau du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant (article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). C'est sur ce dernier point que le Président demande aux membres du Conseil de se prononcer dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un maximum de 15 vice-présidents. Ce nombre peut toutefois, à la majorité des deux tiers des membres de l'organe délibérants, être supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son effectif et le nombre de 15 vice-présidents.

Après en avoir délibéré le nombre de vice-présidents est fixé à : 5

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Absentions : 0

\*\*\*\*\*

## **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT** *Premier tour de scrutin*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur GOUANELLE Vincent, élu Président, à l'élection du premier vice-président.

Sont candidats :

- FEUILLET-GALABERT Patricia

Chaque délégué, à l'appel de sa commune et de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 16

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- FEUILLET-GALABERT Patricia : vingt-quatre voix (24)
- SAINT-PE Anne-Marie : une voix (1)

Madame FEUILLET-GALABERT Patricia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée première vice-présidente et a été immédiatement installée.

\*\*\*\*\*

## **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

*Premier tour de scrutin*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième vice-président.

Sont candidats :

- DUCLAVE Jean

Chaque délégué, à l'appel de sa commune et de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 18

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- DUCLAVE Jean : vingt-trois voix (23)

Monsieur DUCLAVE Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

## **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

*Premier tour de scrutin*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième vice-président.

Sont candidats :

- CAZERES Pierre

Chaque délégué, à l'appel de sa commune et de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 18

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- CAZERES Pierre : vingt-deux voix (22)
- ORTEGA-HUESO Josiane : une voix (1)

Monsieur CAZERES Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

## **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

### ***Premier tour de scrutin***

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième vice-président.

Sont candidats :

- HAMEL Bernard

Chaque délégué, à l'appel de sa commune et de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 19

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- HAMEL Bernard : vingt-deux (22)

Monsieur HAMEL Bernard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

## **ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

### ***Premier tour de scrutin***

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième vice-président.

Sont candidats :

- ARTIGOLE Éric

Chaque délégué, à l'appel de sa commune et de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 20

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- ARTIGOLE Éric

Monsieur ARTIGOLE Éric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations : néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 juillet 2020 à 21 heures, en double exemplaire a été, après lecture signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, le secrétaire et l'ensemble des conseillers communautaires.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du mercredi 15 juillet 2020 à 18h30  
Salle d'animation à Nogaro

INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SIGNATURES

Le Doyen d'âge du Conseil,

Le Président,

Le Secrétaire,

Les membres du Conseil,

Reçu à la Sous-Préfecture  
de Condom

le 23 JUL. 2020



J.M. VIGOR  
*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

